



CHU DE REIMS



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS



Compte Financier 2023



Sommaire

1^{ère} partie : Comptes annuels

1 Bilan (Etat E1)	3
2 Compte de résultat de l'établissement (Etat C3)	5
3 Annexe	6
3.1 Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables	7
Principes et méthodes comptables (état PF1)	8
Faits caractéristiques de l'exercice (état PF2)	20
Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes (état PF3).....	22
3.2 Note relative aux postes de bilan	23
Tableau des immobilisations (état BI1).....	26
Tableau des amortissements (état BI2).....	28
Variation des capitaux propres (état BI3)	29
Tableau synthétique des provisions pour risques et charges et des dépréciations (état BI4)	31
Tableau synthétique des subventions d'équipement transférables (état BI5)	33
Restes à recouvrer amiable et contentieux (état BI6)	34
Restes à recouvrer amiable et contentieux, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants (état BI7).....	35
Etat de la dette financière à long et moyen terme (état BI8)	36
Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état BI9).....	39
Etat des participations au 31 décembre de l'exercice (état BI10)	46
Evaluation et comptabilisation des stocks (état BI11)	47
Tableau synthétique des valeurs mobilières de placement (état BI12)	48

3.3 Note relative au compte de résultat.....	49
Eléments significatifs explicitant les comptes (état CR1)	50
Etat synthétique des subventions d'exploitations et des contributions accordés par l'établissement (état CR2)	52
Détail des produits de l'activité hospitalière (état CR3).....	53
3.4 Autres informations	55
Etat des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme (état AI1).....	56
Honoraires du commissaire aux comptes (état AI2)	57
Tableau synthétique des effectifs (état AI3).....	58
Evènements significatifs postérieurs à la clôture (état AI4).....	59
Information sur les aspects environnementaux (état AI5)	60

1^{ère} partie : Comptes annuels

1 Bilan

COMPTE FINANCIER 2023
BILAN

ACTIF		EXERCICE 2023			EXERCICE 2022	
		Brut	Amortissement & dépréciations (signe positif)	Net	Net	
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 417 805,13	20 116 013,17	3 301 791,96	3 406 582,61	
	Frais d'établissement			0,00	0,00	
	Frais d'études et de recherche et développement			0,00	0,00	
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	23 417 805,13	20 116 013,17	3 301 791,96	3 406 582,61	
	Autres immobilisations incorporelles			0,00	0,00	
	Immobilisations incorporelles en cours	0,00			0,00	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	982 864 821,90	467 009 047,40	515 855 774,50	460 819 719,98	
	Terrains	11 481 104,76	4 172 084,15	7 309 020,61	7 603 079,18	
	Constructions	569 828 275,44	313 568 087,07	256 260 188,37	262 618 119,29	
	Installations techniques, matériel et outillage industriel	139 934 814,96	103 396 399,35	36 538 415,61	35 092 830,20	
	Autres immobilisations corporelles	65 129 473,20	45 872 476,83	19 256 996,37	12 690 611,04	
	Immobilisations corporelles en cours	194 313 829,11	0,00	194 313 829,11	140 637 755,84	
	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 177 324,43	0,00	2 177 324,43	2 177 324,43	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 100,00	0,00	5 100,00	600,00	
	Participations et créances rattachées à des participations	600,00	0,00	600,00	600,00	
	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00		
Autres	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00		
TOTAL I	1 006 287 727,03	487 125 060,57	519 162 666,46	464 226 902,59		
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN COURS	10 129 112,33	0,00	10 129 112,33	9 173 782,02	
	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres approvisionnements	10 129 112,33	0,00	10 129 112,33	9 173 782,02	
	En cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	
	CREANCES D'EXPLOITATION	148 058 204,70	7 636 160,79	140 422 043,91	145 151 832,07	
	Hospitalisés et consultants	10 916 476,16	7 636 160,79	3 280 315,37	3 711 965,51	
	Caisse pivot	99 514 663,59	0,00	99 514 663,59	91 894 986,11	
	Autres tiers-payants	22 368 035,93	0,00	22 368 035,93	18 804 895,55	
	Créances irrécouvrables admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Autres	15 259 029,02	0,00	15 259 029,02	30 739 984,90	
	CREANCES DIVERSES	18 911 485,01	694 318,40	18 217 166,61	15 530 110,17	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DISPONIBILITES	88 507 923,83	0,00	88 507 923,83	104 841 596,89	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 174 334,62	0,00	1 174 334,62	1 866 575,92	
TOTAL II	266 781 060,49	8 330 479,19	258 450 581,30	276 563 897,07		
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses à classer ou à régulariser	3 829 739,75	0,00	3 829 739,75	88 133,69	
	Dotations attendues	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Ecart de conversion d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL III	3 829 739,75	0,00	3 829 739,75	88 133,69		
TOTAL GENERAL	1 276 898 527,27	495 455 539,76	781 442 987,51	740 878 933,35		
PASSIF						
C A P I T A U X P R O P R E S	APPORTS				69 067 704,77	
	RESERVES					
	Excédent affecté à l'investissement			23 678 029,85	23 678 029,85	
	Réserve de trésorerie			27 939 658,51	27 939 658,51	
	Réserves de compensation			265 173,51	265 173,51	
	REPORT A NOUVEAU					
	Report à nouveau excédentaire			9 285 343,34	9 070 296,11	
	Report à nouveau déficitaire			-11 789 930,89	-7 455 966,67	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)			-12 683 959,95	-4 118 916,99	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			69 686 638,37	19 222 805,16	
	PROVISIONS REGLEMENTEES			282 720 253,71	273 998 609,63	
	DROIT DE L'AFFECTANT			0,00	0,00	
	TOTAL I			458 168 911,22	411 115 589,97	
	P R O V I S I O N S P O U R R I S Q U E S E T C H A R G E S	PROVISIONS POUR RISQUES				233 833,77
		PROVISIONS POUR CHARGES				14 506 478,60
		TOTAL II				14 740 312,37
	D E T T E S	DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires				26 600 000,00	28 000 000,00	
Emprunts auprès des établissements de crédit				178 182 601,93	192 543 638,24	
Emprunts et dettes financières divers				492 781,57	516 784,44	
Crédits et lignes de trésorerie				0,00	0,00	
DETTES D'EXPLOITATION						
Avances reçues				2 602 957,55	4 057 550,29	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				28 257 120,91	29 505 391,23	
Dettes fiscales et sociales				35 617 062,46	17 365 438,21	
DETTES DIVERSES						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			4 945 342,79	10 861 436,57		
Fonds déposés par les hospitalisés et hébergés			853,42	421,18		
Autres			1 146 187,94	2 186 686,96		
Produits constatés d'avance			28 729 590,39	31 105 341,26		
TOTAL III			306 574 498,96	316 142 688,38		
C O M P T E S D E R E G U L A R I S A T I O N	Recettes à classer ou à régulariser -crédit			1 959 264,96	-342 078,08	
	Ecart de conversion passif			0,00	0,00	
	TOTAL IV			1 959 264,96	-342 078,08	
TOTAL GENERAL			781 442 987,51	740 878 933,35		

2 Compte de résultat de l'établissement

COMPTE FINANCIER 2023
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DE L'ETABLISSEMENT

TOUS BUDGETS CONFONDUS (1)

	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises	13 212 872,36	14 269 463,87
Production vendue	28 115 282,10	24 256 802,02
Production stockée	0,00	0,00
Production immobilisée	0,00	0,00
Produits de l'activité	623 014 837,82	585 469 130,15
Subventions d'exploitation et participations	32 713 924,93	33 025 203,10
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 717 676,58	4 904 298,70
Transferts de charges d'exploitation	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	20 313 563,69	18 237 209,16
TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION	726 088 157,48	680 162 107,00
Achats de marchandises	0,00	0,00
- variation de stock	0,00	0,00
Achats de matières premières et fournitures	0,00	0,00
- variation de stocks	0,00	0,00
Achats d'autres approvisionnements	135 876 628,92	127 219 802,68
- variation de stock	-955 330,31	-840 850,36
Achats non stockés de matières et fournitures	44 383 996,86	35 146 918,06
Services extérieurs et autres	50 372 550,79	48 828 125,09
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	40 401 929,11	37 860 160,93
- autres	41 489,65	43 473,49
Charges de personnel		
- salaires et traitements	297 764 793,04	280 098 250,11
- charges sociales	107 023 121,93	99 381 111,73
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- sur immobilisations : dotations aux amortissements et dépréciations	32 775 828,94	33 055 518,29
- sur actif circulant : dotations aux dépréciations	5 733 521,39	4 725 858,95
- pour risques et charges : dotations aux provisions	3 620 748,53	2 802 241,28
Autres charges de gestion courante	7 074 483,94	5 903 587,58
TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION	724 113 762,79	674 224 197,83
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 974 394,69	5 937 909,17

(1) sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits de participations et des immobilisations financières	0,00	0,00
Revenus des VMP, escomptes obtenus et autres produits financiers	2 435,99	133 154,74
Reprises sur provisions	0,00	0,00
Transferts de charges financières	0,00	0,00
Gains de change	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL III PRODUITS FINANCIERS	2 435,99	133 154,74
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées	3 732 152,52	3 123 519,85
Pertes de change	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00	0,00
TOTAL IV CHARGES FINANCIERS	3 732 152,52	3 123 519,85
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-3 729 716,53	-2 990 365,11
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-1 755 321,84	2 947 544,06
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- exercice courant	540 295,56	940 231,26
- exercices antérieurs	3 377 638,00	3 611 109,95
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 188 476,40	2 907 640,25
Reprises sur provisions et dépréciations		
- reprises sur les provisions réglementées	257 499,18	257 499,18
- reprises sur les dépréciations exceptionnelles	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles	0,00	0,00
TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 363 909,14	7 716 480,64
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- exercice courant	1 787 710,95	960 059,49
- exercices antérieurs	7 363 043,94	4 974 854,22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	162 649,10	339 456,46
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
- dotations aux provisions réglementées	8 979 143,26	8 508 571,52
- dotations aux amortissements et dépréciations exceptionnels	0,00	0,00
TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 292 547,25	14 782 941,69
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-10 928 638,11	-7 066 461,05
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	733 454 502,61	688 011 742,38
6-TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	746 138 462,56	692 130 659,37
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	-12 683 959,95	-4 118 916,99

3 Annexe

3.1 Faits caractéristiques de l'exercice, principes et méthodes comptables

Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21 : *arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé (tome 1 et 2) modifié par l'arrêté du 20 décembre 2022 relatif au calendrier de remise au certificateur des comptes annuels et des documents nécessaires à la certification des comptes des établissements publics de santé soumis à la certification de leurs comptes et du 19 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.*

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes 1, 2 et 3), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateurs, comptables, agences régionales de santé, directions départementales ou régionales des finances publiques, certificateurs).

Le CHU tient un compte de résultat distinct pour chacune des activités suivantes :

- Compte de résultat principal – H qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à l'activité hospitalière principale
- Comptes de résultats annexes :
 - Etablissement médico-social : budget annexe B, Unité de soins de Longue Durée
 - Etablissement médico-social : budget annexe E, Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes
 - Enseignement : budget annexe C regroupant les écoles et les instituts de formation
 - Gestion du domaine privé : budget annexe A, Dotation non affectée
 - Coopération sanitaire : budget annexe G, Groupement Hospitalier de Territoire – GHT
 - Autre activité sociale : budget annexe P : Autisme

Aucun de ces comptes de résultat annexes ne peut recevoir de subvention d'équilibre du compte de résultat principal.

Les comptes de résultats annexes sont soumis aux règles budgétaires et comptables de l'établissement de rattachement sous réserve des adaptations spécifiques prévues par le Code de la santé publique.

Les opérations réciproques entre les budgets annexes et le CHU ne sont pas compensées. Elles font l'objet d'une émission de titres ou de mandats et d'un remboursement par les budgets concernés.

Les données sont présentées en €.

L'exercice couvre une durée de 12 mois sur la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Sans déroger au principe d'annualité, l'établissement bénéficie d'un délai d'un mois supplémentaire pour effectuer la clôture des comptes. Cette journée complémentaire, visée par l'article R.6145-37 du Code de la santé publique, permet de régulariser certaines opérations de fin d'exercice ne pouvant matériellement être réalisées qu'après cette date, notamment en raison de justifications tardives et des délais inhérents aux procédures d'enregistrement comptable.

Changement de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreur

Changement de méthodes comptables

Néant

Changements d'estimation

Néant

Corrections d'erreur

Cf Annexe « Circonstances qui empêchent de comparer un exercice à un autre »

Estimations et jugements comptables

L'application des méthodes comptables implique que la direction exerce des jugements critiques et procède à un certain nombre d'estimations en retenant certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Les estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou suite à de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principaux jugements comptables et estimations faits par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur la valorisation des actifs incorporels et corporels et des provisions.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques qui sont enregistrés au bilan pour leur coût d'acquisition. Les honoraires, comme le stipule les instructions du plan comptable M21, seront soit virés à la subdivision du compte 23 lors du lancement des travaux, soit si ces études ne sont pas suivies de réalisation, totalement amorties lors de l'année d'abandon du projet.

II. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Sont considérées comme des immobilisations les investissements qui ont une durée de vie supérieure à 1 an et une valeur unitaire de plus de 800 €. Ce seuil est évalué hors taxes réellement déductibles, en tenant compte de la globalité d'une opération, le cas échéant. Certains petits matériels sont suivis en lots. Le seuil de 800 € est alors évalué pour le lot.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat après déduction des taxes légalement récupérables,
- tous les coûts directs attribuables pour disposer du bien sur son lieu d'exploitation et pour sa mise en état d'utilisation. Il s'agit notamment de la TVA et des autres taxes non récupérables, des frais de transport, d'installation et de montage, des honoraires d'architecte.

Les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Les dépenses ultérieures à l'acquisition d'un bien sont immobilisées si elles correspondent à des grosses réparations au sens du code civil ou si elles ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens ou le potentiel de service attendu. Par simplification, il est retenu que des travaux de peinture, de réfection des sols sont des charges sauf lorsqu'ils concernent plus de la moitié des locaux d'un service.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés de façon linéaire sur la durée d'utilité indiquée dans le tableau 4. Les immeubles sont décomposés en plusieurs composants, selon les proportions indiquées dans le tableau 1 pour les immeubles livrés avant 2014 et selon le détail des lots des marchés de construction

pour les immeubles plus récents. Cette nouvelle méthode de calcul des amortissements a été appliquée depuis l'exercice 2015.

L'amortissement est comptabilisé à partir de la date de mise en service pour toutes les immobilisations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2017 en appliquant le prorata-temporis.

Méthodologie de calcul du prorata temporis :

La date de début d'amortissement retenue par le CHU est à compter de la date du Procès-verbal de mise en service ou à défaut à compter de la date de facture.

Le tableau des amortissements figure dans l'état B12.

Le tableau affiche les augmentations et les diminutions de l'année correspondant aux flux comptables affectant les comptes 28 « amortissements des immobilisations ».

Dans la colonne augmentation sont incluses les dotations aux amortissements de l'année soit 32 776 K€.

Les terrains et les collections ne sont pas amortis.

Le calendrier des opérations de travaux en lien avec le projet COPERMO dresse la liste des bâtiments dont la démolition est programmée sur les années à venir. Ces démolitions pouvant avoir lieu avant la fin du plan d'amortissement des fiches d'inventaire associées à ces bâtiments (#21311, #21351), il convient de lisser les éventuels impacts (VNC à la date de démolition), dès l'exercice 2015 et jusqu'à la date prévisionnelle de démolition.

Les agencements des bâtiments ayant vocation à être mis au rebut dans le cadre du projet de reconstruction du CHU ont été dépréciés en 2015, dès la validation du plan, à hauteur de la valeur nette

comptable anticipée pour l'année prévisionnelle d'abandon des locaux.

Cette dépréciation est ainsi actualisée en fonction de l'évolution du plan.

En 2023, une reprise pour dépréciation complémentaire a été comptabilisée compte tenu de l'allongement du plan de destruction. Le montant de la provision pour dépréciation s'élève ainsi au 31/12/2023 à 21 374 K€.

III. Immobilisations en cours

Les immobilisations incorporelles et corporelles, non terminées ou non mises en service à la fin de l'exercice, sont comptabilisées en compte # 23 – Immobilisations en cours. Il s'agit pour le CHU d'immobilisations résultant des opérations de construction ou de travaux de rénovation s'étalant sur plusieurs exercices et confiés à des tiers. A la date de mise en service, les travaux en cours exécutés sont transférés au compte d'imputation définitif 21 – Immobilisations corporelles.

Dans le cadre de la reconstruction de l'hôpital, les dépenses de reconstruction sont comptabilisées au fil de l'eau en immobilisations corporelles en cours. Les montants sont comptabilisés hors taxes. La quote-part de TVA non déductible fera l'objet d'une déclaration de livraison à soi-même lors de la mise en service et donnera lieu à un complément de TVA inscrit en immobilisations.

Les immobilisations ne correspondant pas à ces critères sont enregistrées directement dans les comptes de classe 2.

IV. Stocks

Les stocks comprennent pour l'essentiel, les produits pharmaceutiques, les réactifs de biologie, et les fournitures.

Les stocks et les mouvements de stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Les stocks présents dans les unités de soins ont été évalués, pour les médicaments à partir de la valeur de la dotation hebdomadaire livrée aux services, et pour les dispositifs médicaux à partir des données du logiciel de traçabilité (PHARMA).

Les dispositifs médicaux non dispensés en dotation ont été provisionnés à partir d'Emagh2.

Le stock déporté de pharmacie s'élève à 2 045 K€ au 31/12/23.

V. Clients et autres créances d'exploitation

Les créances sont initialement inscrites à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de dépréciations déterminées en fonction :

- des codes empêchements révélateurs de risques de non recouvrement (taux de dépréciation entre 50 et 100%) (Tableau 3)
- de la nature des débiteurs à risques (créances de patients étrangers)
- d'une méthode statistique préconisée par la DGFIP pour les autres créances ; celle-ci est basée sur la nature des débiteurs et l'ancienneté des titres émis. (Tableau 2)

La convention comptable et financière signée début 2021 entre le CHU et le Comptable public a comme objectif l'amélioration du recouvrement des produits hospitaliers.

Ainsi, la liste des dossiers de recouvrement du trésorier qui comporte des mentions de difficultés à recouvrer a été revue et complétée (cf. tableau 3 ci-après). De même que les titres émis à l'encontre des patients étrangers ayant été déboutés de leurs demandes d'ouverture de droits auprès de la sécurité sociale ont été provisionnés à 90% pour un montant de 1 167 K€ et ce quelle que soit leur antériorité. Cette méthode est liée au risque de non recouvrement de ces créances.

Le tableau synthétique des provisions pour risques et charges et des dépréciations affiche les augmentations et les diminutions de l'année correspondant aux flux comptables affectant les comptes 49 « dépréciations des comptes de tiers ».

Procédure applicable aux ANV :

Au cours de l'exercice, le trésorier de l'établissement présente à l'ordonnateur des listes de titres proposés à l'admission en non-valeur, ces listes sont revues et validées par l'ordonnateur et font l'objet d'une prise en charge au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Enfin, les risques de condamnation au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative issues des recours introduits devant les tribunaux administratifs sont comptabilisés en provisions pour risques.

VI. Capitaux propres et subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont rapportées au compte de résultat selon le rythme d'amortissements des biens qu'elles financent.

Les subventions complètement amorties ont été soldées sur l'exercice 2023.

VII. Provisions règlementées

Conformément aux dispositions de l'instruction M21, la provision règlementée est fondée sur le principe d'une allocation anticipée d'aides destinées à la couverture des surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements, sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées par l'assurance maladie.

Les provisions règlementées comportent uniquement les provisions pour renouvellement des immobilisations.

S'agissant de la provision règlementée pour le **budget principal**, le solde de la provision fin 2023 représente 276 255 K€. La dotation annuelle est calculée en référence à une base historique de charges de titre 4, de 19 M€, conformément aux engagements pris dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM).

Le montant doté est défini comme la contraction entre le montant de l'aide perçue et la différence entre la base de 19 M€ et le montant des frais financiers, des amortissements de l'année et de la valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés.

Cette provision sera utilisée à compter de 2024 dans le cadre du projet de reconstruction du CHU, projet couvrant la période de 2011-2032, pour un investissement projeté de 491 M€ hors équipement.

Concernant les budgets annexes **EHPAD** et **USLD**, le total représente 6 465 K€ fin 2023. Le principe de cette provision a été acté et confirmé par le Conseil départemental de la Marne afin de limiter les impacts des reconstructions sur les tarifs d'hébergement.

En 2021, il a été décidé de fixer le principe de reprise de cette provision sur la base des amortissements réalisés depuis 2010 pour la résidence ROUX (budget B avec application d'un prorata de 9 % selon le nombre de lits), et 2020 pour la résidence ROEDERER (Budget E).

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont conformes à la définition d'une provision :

« Les provisions pour risques et charges sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Une provision doit être constatée s'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement ; s'il est probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci et si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable ».

Les provisions ainsi constituées sont reprises lorsque l'établissement n'a plus d'obligations et/ou lorsqu'il n'est plus probable qu'une sortie de ressources intervienne et /ou en cas d'évaluation à la baisse du risque existant à la clôture de l'exercice.

Provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)

L'Etablissement provisionne la totalité des jours épargnés par les personnels non médicaux et médicaux. La provision est déclinée par budget : budget principal et budgets annexes.

Le nombre de jours CET à provisionner est calculé agent par agent, en fonction du solde présent à l'ouverture, des jours payés ou pris, des jours posés au titre de l'année. Le nombre de jours posés est, pour le personnel non médical et médical arrêté par la direction des ressources humaines et la direction des affaires médicales en fonction des demandes d'alimentation reçues (les agents ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour faire cette demande).

L'application de l'avis de la CNOCP n°2018-05 du 5 avril 2018 et de la fiche n°18 relatifs aux passifs sociaux des EPS a induit un changement de méthode en 2019.

La provision CET est valorisée au coût réel.

Pour le personnel non médical :

L'arrêté du 17 avril 2014 modifié, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des agents titulaires et non titulaires de la fonction publique hospitalière, prévoit que la provision correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et **valorisés sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque agent concerné.**

Pour le personnel médical :

De même, l'arrêté du 17 avril 2014 modifié, fixant les modalités de comptabilisation et de transfert des droits au titre du compte épargne-temps des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques des établissements publics de santé que la provision

correspond au nombre de jours constatés dans le compte épargne-temps et **valorisés sur une base individuelle, en retenant le coût moyen journalier de chaque praticien concerné.**

La méthode d'évaluation retenue de la provision correspond au coût moyen journalier chargé de chaque agent.

La provision est reprise à hauteur du montant des jours pris dans l'année ; elle est par ailleurs dotée du montant des jours posés dans l'année. Il est vérifié que le solde de la provision correspond à la valorisation du solde des jours présents sur les compteurs individuels de chaque agent.

Les droits acquis au 31/12/2023 au titre des CET font l'objet d'une charge à payer pour la partie des droits monétisables.

Provisions pour litiges

Les litiges en cours ont été recensés auprès des directions qui les gèrent. Le risque propre à chaque litige a été évalué par le service juridique en étroite collaboration avec la direction concernée, la direction des ressources humaines principalement.

Contrôle externe de la facturation

Le CHU est soumis, comme tous les établissements de santé à des contrôles externes de la facturation à l'activité (T2A). Chaque année de facturation peut faire l'objet d'un contrôle.

Si le délai de prescription réglementaire pour le reversement d'indu est fixé à 2 ans à compter du 1^{er} jour du trimestre suivant celui auquel se rapportent les prestations (art. 332-1 CSS), le CHU de Reims applique un délai de 1 an sur le risque d'indu compte tenu des contrôles de l'assurance maladie sur l'activité de N-1. Aucune provision n'a été dotée en 2023.

Provision ARE (Allocation Retour à l'Emploi)

Conformément à l'article L.5424-2 du Code du travail, le CHU de Reims étant son propre assureur, il assure lui-même le risque de chômage des agents contractuels involontairement privés d'emploi et prend à sa charge leur indemnisation pour une durée maximale de 2 ans. La charge d'ARE ne pouvant être évaluée au 31 décembre de l'exercice de façon précise et certaine car les droits des agents peuvent évoluer, le CHU constitue une provision statistique sur la base d'une moyenne des trois derniers exercices.

La provision ARE s'élève à la clôture 2023 à 1 171 K€.

Engagements envers la communauté hospitalière

Après concertation du directoire, plusieurs engagements internes ont été pris à l'égard de la communauté hospitalière pour financer certaines actions ciblées.

Ces sommes sont comptabilisées en charges à payer.

Nature des engagements internes	Montants réservés fin 2023
Intéressement des pôles	2 635 351,61 €
Engagements internes relatifs à la recherche	103 737,66 €
Total au 31/12/2023	2 739 089,27 €

VIII. Autres postes du bilan

Charges constatés d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement les assurances dommages ouvrages liées à la construction de la phase 1 du Nouvel Hôpital ainsi qu'aux bâtiments Odontologie, Biologie, Roederer couvrant 10 années.

Les charges constatées d'avance ne sont comptabilisées que lorsqu'elles concernent une facture de plus de 10 000 €.

Produits à recevoir

Tout produit connu, non titré et correspondant à un service effectué avant le 31/12/N fait l'objet d'un rattachement à l'exercice de l'année N dès lors que son montant est évaluable.

Les principaux éléments concernent :

- les séjours à cheval ;
- les crédits attendus non notifiés pour la médecine légale ;
- les remboursements à recevoir concernant le personnel (Mises à disposition, ...)

Cas particulier des séjours non clos au 31/12/N ou séjours dits « à cheval » :

Les séjours à cheval correspondent aux séjours commencés avant le 31 décembre 2023 et achevés après cette date. Leur facturation est émise à l'issue du séjour pour la totalité du séjour. Le commencement du séjour ayant entraîné des frais sur 2023, il est valorisé en recette la quote-part du séjour propre à l'exercice 2023.

La méthode de valorisation retenue est la suivante :

Cette méthode consiste à estimer la recette attendue, pour chaque journée PMSI réalisée sur chaque Unité Médicale (UM). Le poids moyen de journée (PMJ) est défini pour chaque UM à partir des séjours mono-unité ; il correspond à la recette GHS avec les effets bornes divisée par le nombre de journées brutes, auquel s'ajoute le prix moyen de supplément par journée. Le nombre de journées retenues est obtenu comme suit:

- pour les RUM en hospitalisation complète : date de sortie – date d'entrée.
- pour les RUM en hospitalisation de jour, en comptant 1.

Produits constatés d'avance

Les recettes issues de dotations MIGAC, FIR, des subventions, des contrats de recherche, des libéralités sont enregistrées en produits constatés d'avance pour leur part non consommée en 2023.

Au 31/12/2023, le solde des PCA a diminué de 2,4 M€ et s'élève à 28 730 K€. Cette diminution s'explique essentiellement par les avances notifiées par l'ARS :

- Avance Financement AC « Parcours direct admission personnes âgées » = + 2,7M K€
- Avance Financement AC « Aide à l'investissement » = - 3 M€
- Reclassement en subventions d'investissement « Innovation financement de la création laboratoire numérique » = - 0,75 M€
- Reprise de PCA liés à la recherche = - 1,473 M€

Comptes d'attente

Le fonctionnement du logiciel comptable Hélios, dans le respect du référentiel comptable cité supra, conduit à laisser subsister à la clôture des comptes des soldes sur les comptes d'attente dont le détail est le suivant :

En attente retraitement trésorerie :

Détail des dépenses à classer ou à régulariser inscrites à l'ACTIF du Bilan		3 829K€
47	Autres dépenses à régulariser	5K€
58	Encaissements chèques et procédure NOE	3 824K€

Détail des recettes à classer ou à régulariser inscrites au PASSIF du Bilan		1 959K€
4712 et 4714	Virements et Excédent à réimputer	455K€
4717	Relevé BDF-HERA	
4718	Autres recettes à régulariser	1 505K€
58	Encaissement chèques par lecture optique	

Tableau 1 – Décomposition par composant (bâtiments intégrés avant 2015)

Lors de la mise en service d'une nouvelle construction, les composants suivants peuvent être retenus en fonction des caractéristiques techniques :

Composants	Bâtiments
Structure (et ouvrages assimilés)	77,70%
Menuiseries extérieures	3,30%
Chauffage collectif	3,20%
Étanchéité	1,10%
Ravalement avec amélioration	2,10%
Électricité	5,20%
Plomberie / Sanitaire	4,60%
Ascenseurs	2,80%

Tableau 2 – Méthode de dépréciation des créances patients :

	Exercice	Taux de dépréciation	Taux DGFIP préconisé
Personne physique	N	0%	0%
	N-1	25%	25%
	N-2	50%	50%
	N-3 et antérieurs	100%	100%
Personne morale de droit privé	N	0%	0%
	N-1	0%	0%
	N-2	100%	100%
	N-3 et antérieurs	100%	100%
Personne morale de droit public	N	0%	0%
	N-1	0%	0%
	N-2	100%	100%
	N-3 et antérieurs	100%	100%

Les créances CPAM sont dépréciées à hauteur de 50 % pour l'année N-1 et à 100% pour les créances antérieures à N-1.

Tableau 3 – Méthode de dépréciation par code empêchement :

Code empêchement	taux provision 2023
Action en justice	90%
Annulation attendue	100%
ANV	100%
ANV à envisager	100%
Assignment redress. jud./liquid. Jud.	90%
Attente réponse huissier ou TI	90%
Autorisation de poursuivre différée	90%
Autorisation de poursuivre non accordée	90%
Certificat d'indigence	100%
Code empêchement « ANV contentieux »	100%
Contestation de la créance	90%
Créance minimale	90%
Créance minimale (< 5€)	90%
Débiteur décédé	90%
Débiteur décédé complémentaire	90%
Liquidation judiciaire	100%
Paiement hôpital public partiel ou nul	90%
Paiement hôpital public rejeté	90%
personne disparue	100%
Phase comminatoire en cours	50%
Plan règlement	60%
Pli non distribuable	90%
Poursuites sans effet	90%
Pourvoi devant les tribunaux	90%
PV de carence	100%
PV de perquisition	90%
Réclamation transmise à l'ordonnateur	90%
Redressement judiciaire	90%
SATD (en cours)	90%
surendettement	100%
Suspension demandée à l'ordonnateur	90%
ANV demandée	100%
PV de recherche	90%
Règlement attendu	60%

Tableau 4 – Durées d'utilité :

COMPTES	LIBELLES	Durées d' amortissement pour les nouvelles acquisitions
		au même rythme que la durée d'amortissement des travaux (1)
H203	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	
H2051	LOGICIEL	5
H2122	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	30
H2131	BÂTIMENTS HORS IRF -Structure et Ouvrage assimilé	40
H2131	BÂTIMENTS IRF -Structure et Ouvrage assimilé	30
H2131	BATIMENT MENUISERIES EXTERIEURES	25
H2131	BATIMENT REVETEMENTS	15
H2131	BATIMENT ET TANCHEITE	15
H2131	BATIMENT RAVALEMENT	15
H2131	BATIMENT CVC	25
H2131	BATIMENT ELECTRICITE	25
H2131	BATIMENT PLOMBERIE / SANITAIRE	25
H2131	BATIMENT ASCENSEURS	15
H2131	BATIMENTS PREFABRIQUES	10
H2131	BATIMENT FLUIDES MEDICAUX	15
H2131	BATIMENT PNEUMATIQUES	15
H213511	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MATERIEL ELECTRIQUE (2)	30
H213512	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MATERIEL TELEPHONIQUE (2)	30
H213512	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-POSTES TELEPHONIQUES (2)	10
H213513	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-FROID (2)	30
H213514	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-INSTALLATIONS CHAUFFAGE (2)	30
H213515	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-MONTE-CHARGES ET ASCENSEURS (2)	30
H213516	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-EQUIPEMENT SANITAIRE (2)	30
H213518	AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS-AUTRES I.G.A.A.C. (2)	30
H215411	MATERIEL DE CUISINE	10
H215411	MATERIEL ELECTROMENAGER	10

COMPTES	LIBELLES	Durées d' amortissement pour les nouvelles acquisitions
H215411	MATERIEL DE BLANCHISSERIE	10
H215411	MATERIEL DE GARAGE	10
H215411	MATERIEL D'ATELIER	10
H215411	MATERIEL DE CHAPELLE	10
H215411	MATERIEL LIE A L'ACTIVITE DE PHARMACIE	10
H215411	MATERIEL AUDIOVISUEL	10
H215411	MATERIEL ET OUTILLAGE DE JARDIN	10
H215411	MATERIEL LIE A L'ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT	10
H215412	MATERIEL DE CHAMBRE D'HOSPITALISE	7
H215412	MATERIEL DE CONSULTATION	7
H215412	MATERIEL DE BLOC OPERATOIRE	7
H215412	MATERIEL DE RADIOLOGIE	7
H215412	MATERIEL DE LABORATOIRE	7
H215412	AUTRE MATERIEL HOSPITALIER	7
H215412	MATERIEL DE REEDUCATION	7
H21821	MATERIEL DE TRANSPORT-VEHICULE	7
H21821	AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT HORS VEHICULE	10
H218311	MATERIEL DE BUREAU	10
H218321	MATERIEL INFORMATIQUE	5
H21841	MOBILIER DES SERVICES GENERAUX	10
H21841	MOBILIER HOTELIER	10
H21841	MOBILIER DE BUREAU	10
H21841	MOBILIER DE PHARMACIE	10
H21841	MOBILIER D'ENSEIGNEMENT	10
H21841	MOBILIER MEDICAL	10

- (1) si les études ne sont pas suivies de réalisation des travaux, les frais correspondants sont amortis lors de l'année d'abandon du projet
En outre, les aménagements sur les bâtiments ayant vocation à être détruits ou abandonnés sont amortis sur la durée de vie restante des bâtiments concernés

IX. La reconnaissance des produits de l'activité hospitalière

Les produits de l'activité hospitalière sont répartis de la façon suivante (pour le compte de résultat principal uniquement) :

- Titre 1 : produits versés par l'assurance maladie

Il convient de distinguer :

- Les produits notifiés annuellement sous forme de délégation de crédits par l'ARS suite aux différentes campagnes tarifaires. Elles concernent :
 - Les forfaits et dotations annuels (art L.162-22-12 du Code de la sécurité sociale) ;
 - La dotation annuelle de financement – DAF (article L 174-1 du Code de la sécurité sociale) ;
 - Les dotations pour mission d'intérêt général et d'aide à la contractualisation – MIGAC (article L 162-22-14 du Code de la sécurité sociale).
 - Le Fonds d'Intervention Régional (article L 1435-8 du Code de la sécurité sociale).

- Les recettes de la tarification à l'activité correspondant aux déclarations des séjours et actes externes remboursés, par l'assurance maladie. La valorisation des séjours est faite en fonction d'un arrêté ministériel fixant les éléments tarifaires mentionnés aux I et IV de l'article L 162-22-10 du Code de la sécurité sociale et aux IV et V de l'article 33 modifié de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. Les remboursements dus au titre des molécules onéreuses et dispositifs médicaux implantables sont financés en sus des tarifs.

Pour l'activité externe, la valorisation des recettes est basée sur la nomenclature de la CCAM (classification commune des actes médicaux) et la NGAP (nomenclature générale des actes professionnels) modulés de la couverture assurance maladie du patient.

- Titre 2 : autres produits de l'activité hospitalière

Ces autres produits sont constitués des recettes de tarification des journées hospitalisations, des consultations et actes externes pour la part non remboursée par l'assurance maladie. Ils sont valorisés aux tarifs journaliers arrêtés annuellement par l'Agence Régionale de Santé pour les hospitalisations et aux tarifs réglementaires pour les consultations et actes externes.

Faits caractéristiques de l'exercice

I. Éléments d'activité

Par Arrêté du 3 juin 2023, les établissements de santé ont bénéficié du mécanisme de sécurisation modulée à l'activité (SMA) sur l'ensemble de l'année 2023. En 2021 et 2022, ils ont bénéficié du dispositif de garantie de financement. Cette garantie concerne l'activité de séjours. Pour le CHU de REIMS, l'activité réelle a été plus élevée que le montant de référence garanti 2023. Les remboursements de l'assurance maladie liées à l'hospitalisation ont été supérieurs de 14 M€ (+5,6%).

Le CHU se caractérise par une forte dynamique d'activité par rapport à 2022, avec une augmentation de 1.925 séjours (+1,6%), portée par l'activité d'hospitalisation de jour et de chirurgie ambulatoire.

II. Déclinaison des accords dits « Ségur de la santé »

Les différentes mesures nationales en faveur des personnels hospitaliers contribuent à renforcer l'attractivité des carrières soignantes. Leur impact sur la masse salariale en 2023, compensé en dotations et dans les tarifs 2023 à hauteur de 3,7%, s'élève à près de 20 M€, dont 10,5 M€ correspondant aux revalorisations successives du point d'indice (3,5% à effet du 01/07/2022, 1,5% à effet du 01/07/2023) et près de 4 M€ de dépenses supplémentaires portant sur la revalorisation des indemnités de nuit des personnels

non médicaux et des indemnités de gardes et astreintes pour les personnels médicaux.

III. Suivi du projet Nouvel hôpital

L'année 2023 est marquée par un report en 2024 de la date de réception du bâtiment prévue mi-décembre 2023.

Le CHU de Reims s'est engagé dans un important projet immobilier validé en Novembre 2015 par le Ministère de la Santé. Le nouvel hôpital comprend la construction de deux bâtiments. Il sera construit en trois phases. La première phase sera terminée en 2024.

IV. Remboursement de TVA et LASM et Taxe sur les salaires

Le CHU de Reims applique un droit à déduction sur l'ensemble de ses dépenses des autres biens et services, et a récupéré en 2023 de la TVA par le biais des déclarations mensuelles soit 773 382 €.

Sur l'ensemble de ces dépenses d'immobilisations (hors LASM) il a récupéré de la TVA à hauteur de 280 267 €, et au titre de la LASM 10 950 542 €, soit 11 230 809 € au total.

Aussi, pour améliorer ses droits à déduction, l'établissement travaille sur une méthode alternative qui repose sur l'affectation des dépenses non mixtes.

Ainsi, l'affectation des dépenses constitue le principe en matière de droit à déduction. Elle consiste à rattacher ces dépenses en fonction des différentes activités au regard du droit à déduction de la TVA.

Le CHU a comptabilisé sur 2023, en régularisation de la TVA déductible 2022 et sur le compte H778 (Autres produits exceptionnels), la somme de 299 301 €. A contrario, et après analyse de l'ensemble de la TVA collectée 2022, le CHU a également comptabilisé en charges exceptionnelles sur 2023 une régularisation enregistrée sur le compte H6780 pour un montant de 2 037 €.

Le CHU a demandé et reçu le remboursement de crédit de TVA, lié au dispositif de LASM, sur la déclaration CA3 de février 2023 à hauteur de 23 276 464 €, couvrant la période du début des travaux (2017-2018) jusqu'au 31 décembre 2022.

Pas de régularisations réalisées sur la Taxe sur les Salaires.

Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1er janvier 2023 selon l'arrêté du 20 décembre 2022.

3.2 Note relative aux postes de bilan

Le bilan décrit la situation patrimoniale telle qu'elle apparaît au 31 décembre de chaque exercice et permet d'apprécier la situation financière d'un établissement ainsi que ses relations avec les tiers (débiteurs et créanciers). Il comporte la liste de ce que possède le CHU, de ses droits, correspondant à l'ACTIF, ainsi que la description de l'origine des financements ayant permis d'acquérir ces droits, correspondant au PASSIF.

1.1.1 LES VARIATIONS DE L'ACTIF

Concernant l'actif immobilisé, les immobilisations nettes sont en augmentation de +11,83 %, soit + 54,9 M€.

Les investissements de l'exercice 2023 se sont élevés à 87,3 M€ tandis que les sorties d'immobilisations se sont élevées à 4,8 M€.

Les dotations aux amortissements atteignent 32,8 M€.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 194 314 K€ dont 185 622 K€ au titre de la reconstruction en cours de l'Hôpital.

Les investissements 2023 correspondent principalement :

- ✓ aux investissements liés au nouvel hôpital pour un montant de 59,6M€ dont 45,9M€ de travaux pour la phase 1 et 3,6M€ pour la phase 2, 4,3M€ de matériel biomédical, 1,1M€ de matériel non médical et 4,7M€ lié au système d'information ;
- ✓ aux travaux divers pour un montant de 12,2M€ dont 7,3M€ pour le courant et 4,8M€ pour les autres opérations majeures de travaux ;
- ✓ aux équipements médicaux lourds pour un montant de 3M€ ;

- ✓ aux équipements pour 7,5M€ (hors équipements lourds et NH) dont 4M€ de matériel biomédical, 3,5M€ de matériel non médical ;
- ✓ aux équipements informatiques et logiciels pour 5M€.

Concernant l'actif circulant, la valeur brute du stock est en augmentation 1M€, soit +10,41 %. Les stocks déportés de médicaments et de dispositifs médicaux sont en augmentation de + 0,4 M€.

Les créances d'exploitation diminuent de 4,7M€ soit -3,26% dont une augmentation de 7,6M€ sur la caisse pivot, de 3,6M€ des autres tiers payants. Puis une diminution de 15M€ sur les autres créances s'expliquant par le remboursement du report de crédit de TVA fait en 2023.

Il résulte de toutes ces variations une diminution des disponibilités au 31 décembre 2023 de -16,3 M€, portant la trésorerie active du CHU à 88,5 M€.

Cette diminution importante de la trésorerie est due aux investissements immobiliers, à la consommation des emprunts contractés en 2022 pour 148 M€ et l'absence de nouveaux emprunts sur 2023.

Les investissements courants sont entièrement couverts par la Capacité d'Autofinancement (CAF) et les dotations versées pour le financement du projet immobilier de reconstruction de l'hôpital sont conservées dans l'attente de leur reprise dès 2024.

1.1.2 LES VARIATIONS DU PASSIF

Les capitaux propres augmentent de 47 M€ grâce aux subventions d'investissement reçues à hauteur de 53 M€. Ils s'établissent à 458 M€.

Le CHU a doté les provisions réglementées (selon la méthode décrite dans l'Annexe du compte financier) pour renouvellement des immobilisations à hauteur de 9 M€ pour l'exercice 2023 sur le budget principal.

Concernant les budgets EHPAD et USLD, une reprise de 0,3 M€ a été comptabilisée.

Les provisions pour risques et charges augmentent de 0,8M€ lié principalement au CET.

L'endettement financier diminue de 15,8 M€.

L'endettement s'établit ainsi à 205 M€ soit 45% des capitaux propres.

Le CHU dispose d'une ligne de trésorerie de 25M€ non utilisée en 2023.

Concernant les passifs circulants, les dettes d'exploitation augmentent de 16 M€ dont 18 M€ sur les dettes fiscales et sociales (paiement anticipé en 2022). Les avances reçues sont en diminution de 1.4 M€.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 29 M€ en diminution de 2,4 M€ par rapport à 2022.

Cette diminution s'explique essentiellement par les avances notifiées par l'ARS.

Les principales variations concernent les Avances Financement AC « Parcours direct admission personnes âgées » : + 2,7 M€, « aide à l'investissement » : - 3 M€.

- Reclassement en subventions d'investissement « Innovation financement de la création laboratoire numérique » = - 0,75 M€

- Reprise de PCA liés à la recherche = - 1,473 M€

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la cloture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	8 761,19	8 761,19	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	21 928 372,16	1 516 106,32	26 673,35	23 417 805,13
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 481 104,76	0,00	0,00	11 481 104,76
Constructions	559 338 757,93	10 673 034,72	183 517,21	569 828 275,44
Installations techniques, matériel et outillage industriel	131 596 152,18	11 764 588,54	3 425 925,76	139 934 814,96
Autres immobilisations corporelles	56 608 342,16	9 865 284,60	1 344 153,56	65 129 473,20
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	140 637 755,84	63 412 922,71	9 736 849,44	194 313 829,11
Dont part investissement-partenariats public-privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	140 637 755,84	63 412 922,71	9 736 849,44	194 313 829,11
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 177 324,43	0,00	0,00	2 177 324,43
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	600,00	0,00	0,00	600,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
TOTAL	923 768 409,46	97 245 198,08	14 725 880,51	1 006 287 727,03

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	8 761,19	8 761,19	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	18 521 789,55	1 602 037,26	7 813,64	20 116 013,17
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 878 025,58	294 058,57	0,00	4 172 084,15
Constructions	274 790 941,11	17 506 332,74	103 087,13	292 194 186,72
Installations techniques, matériel et outillage industriel	96 503 321,98	10 198 574,26	3 305 496,89	103 396 399,35
Autres immobilisations corporelles	43 917 731,12	3 166 064,92	1 211 319,21	45 872 476,83
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	437 611 809,34	32 775 828,94	4 636 478,06	465 751 160,22

COMPTE FINANCIER 2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	68 515 900,86	69 067 704,77	0,00	551 803,91
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	23 678 029,85	23 678 029,85		0,00
Réserve de trésorerie	27 939 658,51	27 939 658,51		0,00
Réserves de compensation	265 173,51	265 173,51		0,00
Report à nouveau :				
Report à nouveau excédentaire	9 070 296,11	9 285 343,34	0,00	215 047,23
Report à nouveau déficitaire	-7 455 966,67	-11 789 930,89	4 333 964,22	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-4 118 916,99	-12 683 959,95	8 565 042,96	0,00
Subventions d'investissement	19 222 805,16	69 686 638,37	0,00	50 463 833,21

COMPTE FINANCIER 2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Provisions réglementées :				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	273 998 609,63	282 720 253,71	0,00	8 721 644,08
Provisions réglementées pour propre assureur				
<i>Responsabilités civiles</i>	0,00	0,00		0,00
<i>Autres</i>	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00		0,00
TOTAL	411 115 589,97	458 168 911,22	12 899 007,18	59 952 328,43
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNEE				47 053 321,25

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Provisions pour risques et charges				
. C/ 151 : Provisions pour risques				
C/ 1511 Provisions pour litiges	344 244,93	79 125,00	189 536,16	233 833,77
C/ 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 Autres provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C/ 1531 Personnel médical	10 765 491,27	2 204 352,49	1 651 706,97	11 318 136,79
C/ 1532 Personnel non médical	1 781 990,64	429 204,55	193 735,71	2 017 459,48
. C/ 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 158 : Autres provisions pour charges	1 071 006,24	908 066,49	808 190,40	1 170 882,33
TOTAL	13 962 733,08	3 620 748,53	2 843 169,24	14 740 312,37

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
. C/ 29 : Dépréciations des immobilisations	21 929 697,53	0,00	555 797,18	21 373 900,35
. C/ 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 49 : Dépréciations des comptes de tiers	7 915 667,96	5 733 521,39	5 318 710,16	8 330 479,19
Dépréciations des comptes financiers				
. C/ 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	29 845 365,49	5 733 521,39	5 874 507,34	29 704 379,54

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	555 179,46	79 197,24	411 299,00	25 077,94	862 203,28
C/ 13121 - Subv equipt - Ecoles et Inst Form Prof	15 795 512,75	6 479 866,33	48 899,52	586 466,48	8 778 079,46
C/ 13128 - Autres	236 506,00	98 439,41	22 980,86	23 007,66	138 039,79
C/ 1313 - Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	0,00	0,00	1 849,99	175,22	1 674,77
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	259 793,38	90 673,03	-7 476,83	43 692,37	117 951,15
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	212 229,96	93 700,68	-27 722,09	-38 809,96	129 617,15
C/ 13182 - FMESPP - FMIS	1 544 208,10	408 667,95	1 732 616,56	623 512,58	2 244 644,13
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	1 679 180,80	756 125,57	857 437,00	-143 316,90	1 923 809,13
C/ 13186 - Subvention d'investissement structurant	0,00	0,00	50 000 000,00	0,00	50 000 000,00
C/ 13187 - MIGAC	6 480 827,81	1 826 626,52	3 620,00	927 436,58	3 730 384,71
C/ 13188 - Autres subventions	2 883 047,78	590 384,15	-458 145,00	74 283,83	1 760 234,80
TOTAL	29 646 486,04	10 423 680,88	52 585 359,01	2 121 525,80	69 686 638,37

COMPTE FINANCIER 2023

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	7 387 263,41	101 560 652,28	0,00	3 779 255,84	10 075 559,85	1 094 846,81
Contentieux	3 529 212,75	0,00	0,00	0,00	340 430,91	186 860,45
Total	10 916 476,16	101 560 652,28	0,00	3 779 255,84	10 415 990,76	1 281 707,26

COMPTE FINANCIER 2023

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro ¹		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro ²		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres
Amiable	293 388,67	19566	345 700,15	7879	1 048 269,02	3951	5 699 905,57	1899	7 387 263,41	33295
Contentieux	32 716,04	2391	81 803,94	1844	310 119,23	1011	3 104 573,54	496	3 529 212,75	5742
Total	326 104,71	21957	427 504,09	9723	1 358 388,25	4962	8 804 479,11	2395	10 916 476,16	39037

¹ hors pièces de recouvrement égales à 100² y compris les pièces de recouvrement égales à 100

COMPTE FINANCIER 2023
ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES	Balance de sortie N-1	Exercice N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires in fine	28 000 000,00 €	1 400 000,00 €		26 600 000,00 €
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine				
C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital				
C/1638 Autres emprunts obligataires	28 000 000,00 €	1 400 000,00 €		26 600 000,00 €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	192 543 638,25 €	14 361 036,31 €		178 182 601,94 €
C/ 1641 Emprunts en euros	184 846 003,93 €	11 025 833,79 €		173 820 170,14 €
C/ 1643 Emprunts en devises				
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	7 697 634,32 €	3 335 202,52 €		4 362 431,80 €
C/ 1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/ 16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/ 16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières				
C/ 1673 Prêts de l'Etat				
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP				
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé				
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux				
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières				
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)				
TOTAL	220 543 638,25 €	15 761 036,31 €		204 782 601,94 €

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année (3)

(3) ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL	178 182 601,94 €
SFIL	128 261 631,64 €
SG	0,00 €
ARKEA	23 411 112,34 €
CACIB	4 362 431,80 €
Crédit Foncier	2 666 666,84 €
SaarLB	19 480 759,32 €

RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris)

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant dû
N	15 761 036,31 €	204 782 601,94 €
N + 1	12 462 698,42 €	192 319 903,52 €
N + 2	9 951 838,52 €	182 368 065,00 €
N + 3	8 645 522,28 €	173 722 542,72 €
N + 4	8 006 322,51 €	165 716 220,21 €
N + 5	8 034 248,21 €	157 681 972,00 €
N + 6	8 062 640,07 €	149 619 331,93 €
N + 7	8 091 505,84 €	141 527 826,09 €
N + 8	8 120 853,45 €	133 406 972,64 €
N + 9	8 150 690,92 €	125 256 281,72 €
N + 10	8 181 026,44 €	117 075 255,28 €
N + 11	8 211 868,34 €	108 863 386,94 €
N + 12	8 243 225,04 €	100 620 161,90 €
N + 13	8 275 105,17 €	92 345 056,73 €
N + 14	8 307 517,43 €	84 037 539,30 €
N + 15	8 340 470,73 €	75 697 068,57 €
N + 16	7 623 974,07 €	68 073 094,50 €
N + 17	7 352 483,94 €	60 720 610,56 €
N + 18	7 109 334,60 €	53 611 275,96 €
N + 19	7 144 543,85 €	46 466 732,11 €
N + 20	5 780 340,81 €	40 686 391,30 €
N + 21	5 816 735,29 €	34 869 656,01 €
N + 22	5 553 737,28 €	29 315 918,73 €
N + 23	4 591 356,92 €	24 724 561,81 €
N + 24	4 329 604,49 €	20 394 957,32 €
N + 25	4 368 490,51 €	16 026 466,81 €
N + 26	4 408 025,62 €	11 618 441,19 €
N + 27	4 448 220,66 €	7 170 220,53 €
N + 28	4 489 086,62 €	2 681 133,91 €
N + 29	2 681 133,91 €	0,00 €

*Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

Etat B19
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (1)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'intérêt initial	Taux actuariel initial	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	CARACTERISTIQUES GENERALES A L'ORIGINE DU CONTRAT					
														1	2	3	4	5	6
C/163 Emprunts obligataires						28 000 000,00 €													
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine						28 000 000,00 €													
C/1638 Autres emprunts obligataires						28 000 000,00 €													
CACIB_2022-04	FR0014009G05	EMISSION OBLIGATAIRE	19/04/2022	21/04/2022	21/04/2042	341 305 555,56 €	F	Taux fixe à 1.423 %	1,42%	1,42%	EUR	AC	A						
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit						291 305 555,56 €													
C/ 1641 Emprunts en euros																			
16951-TIRAGE 2	Reste à mobiliser sur SG 5000 000 EUROS	SOCIETE GENERALE	31/12/2007	02/07/2007	02/01/2023	2 000 000,00 €	V	(TAG 3M(Postfixé)-Floor - 0.0175 sur TAG 3M(Postfixé)) + 0.0175	4,12%	4,19%	EUR	AC	T						
MIN244143EUR	MIN244143EUR	SFIL CAFFIL	28/11/2006	28/11/2006	01/01/2023	34 805 555,56 €	V	EONIA(Postfixé)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	3,69%	3,81%	EUR	AC	M						
8374858A-Consolidation	4004431P	CREDIT FONCIER	31/12/2010	31/12/2010	31/12/2025	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.8975 %	3,90%	4,03%	EUR	AC	M						
MIN260320EUR-conso	MIN260320EUR	SFIL CAFFIL	01/12/2008	28/11/2008	01/12/2023	5 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%	EUR	AC	M						
8374857Z	8374857Z	CREDIT FONCIER	31/12/2008	31/12/2008	30/12/2023	35 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.824 %	3,82%	3,95%	EUR	AC	M						
MIN260321- consolidation	MIN260321	SFIL CAFFIL	18/06/2008	30/06/2009	01/07/2024	4 500 000,00 €	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%	EUR	AC	M						
BCME-10M	0421027043101	ARKEA	18/09/2010	30/10/2010	30/10/2040	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.09 %	3,09%	3,13%	EUR	AC	M						
2019-01	MUN27104EUR ex MON571632EUR ex	SFIL CAFFIL	24/01/2019	18/02/2019	01/03/2039	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%	EUR	AC	T						
2019-02	MUN54255EUR ex MON54255EUR ex	SFIL CAFFIL	24/01/2019	19/02/2019	01/03/2039	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%	EUR	AC	T						
2020-03	MIN53123EUR ex MON53123EUR ex	SFIL CAFFIL	18/01/2020	15/01/2020	01/03/2045	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.16 %	1,16%	1,18%	EUR	AC	T						
2020-04-Consolidation	MIN53123EUR ex MON53123EUR ex	SFIL CAFFIL	18/01/2020	11/01/2021	01/02/2046	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.24 %	1,24%	1,26%	EUR	AC	T						
ARKEA_2021-01_20M	421-02704316CGP1CHUR	ARKEA	04/02/2020	30/01/2021	31/01/2046	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.23 %	1,23%	1,25%	EUR	AC	T						
MON542792	MON542792EUR	SFIL CAFFIL	01/04/2022	23/05/2022	01/06/2052	40 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.66 %	1,66%	1,67%	EUR	P	T						
MON542793	MON542793EUR	SFIL CAFFIL	01/04/2022	18/05/2022	01/06/2052	60 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.6 %	1,60%	1,61%	EUR	AC	T						
SAARLB_2022-12		SaarLB	07/07/2022	20/12/2022	20/12/2052	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1.66 %	1,66%	1,67%	EUR	P	S						
C/ 1643 Emprunts en devises																			
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie						50 000 000,00 €													
Convention du 24/11/2008-T4M	LT-Convention du 24/11/2008 T4M+0.2	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	10/08/2008	10/08/2008	30/09/2024	0,00 €	V	(T4M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur T4M(Postfixé)	4,50%	4,66%	EUR								
Tirage 01-Convention 24/11/2008	Convention du 24/11/2008	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	24/11/2008	10/08/2009	10/08/2024	10 000 000,00 €	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor 0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	0,55%	0,56%	EUR	AC	M						
Tirage 02-Convention 24/11/2008	Convention du 24/11/2008	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	24/11/2008	12/10/2009	12/09/2024	5 000 000,00 €	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor 0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	0,57%	0,57%	EUR	AC	M						
conv-2006 Tirage conso fixe	conv-2006 Tirage conso fixe	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/12/2006	31/12/2009	31/12/2024	25 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.84 %	3,84%	3,97%	EUR	AC	M						
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	conv-2006	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	01/12/2006	31/12/2011	31/12/2026	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3.93 %	3,93%	4,06%	EUR	AC	M						
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières																			
C/ 1673 Prêts de l'Etat																			
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP																			
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé																			
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux																			
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie																			
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières																			
C/168 Autres emprunts et dettes assimilés (sauf ICNE)																			
TOTAL						369 305 555,56 €													

1: date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2: F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

3: indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt à l'origine du contrat (ex. Euribor 3 mois)

4: pour la première échéance payée, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

5: *in fine* (F), progressif (P), amortissements constants (AC), dégressif (D), variable (V)

6: annuelle (A), trimestriel (T), mensuel (M), semestriel (S)

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (2)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture		SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice	Niveau de risque de la structure	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
	(chiffre)	(lettre)	7	8	9
C/163 Emprunts obligataires					
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine					
C/1638 Autres emprunts obligataires					
CACIB_2022-04	1	A			
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit					
C/ 1641 Emprunts en euros					
16951-TIRAGE 2	1	A			
MIN244143EUR	1	A			
8374858A-Consolidation	1	A			
MIN260320EUR-conso	1	A			
8374857Z	1	A			
MIN260321- consolidation	1	A			
BCME-10M	1	A			
2019-01	1	A			
2019-02	1	A			
2020-03	1	A			
2020-04-Consolidation	1	A			
ARKEA_2021-01_20M	1	A			
MON542792	1	A			
MON542793	1	A			
SAARLB_2022-12	1	A			
C/ 1643 Emprunts en devises					
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					
Convention du 24/11/2008-T4M	1	A			
Tirage 01-Convention 24/11/2008	1	A			
Tirage 02-Convention 24/11/2008	1	A			
conv-2006 Tirage conso fixe	1	A			
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	1	A			
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières					
C/ 1673 Prêts de l'Etat					
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP					
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé					
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux					
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie					
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières					
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)					
TOTAL					

7: date du première échéance payée sur la phase structurée

8: date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

9: indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

Etat B19
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Caractéristiques générales (3)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/N											
	Annuité de l'exercice		Type de taux (F, V ou C)	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé partiel réalisé sur l'exercice? (si oui, indiquer le montant remboursé)	Valorisation du coût de sortie au 31/12/N	Couverture ? (si oui, indiquer le montant couvert)	Capital restant dû au 31/12/N	Capital restant dû au 31/12/N-1	
	Échéance de l'exercice - partie capital	Échéance de l'exercice - partie intérêt										
10	11	12	13	13	13	13						
C/163 Emprunts obligataires	1 400 000,00 €	398 440,00 €										
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine												
C/1638 Autres emprunts obligataires	1 400 000,00 €	398 440,00 €										
CACIE_2022-04	1 400 000,00 €	398 440,00 €	F	Taux fixe à 1.423 %	1,42%	1,42%		N	26 600 000,00 €	28 000 000,00 €	28 000 000,00 €	
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	14 361 036,31 €	3 212 978,80 €					303 670,20 €		178 182 601,94 €	192 543 638,25 €		
C/ 1641 Emprunts en euros	11 025 833,79 €	2 978 919,56 €					268 528,17 €		173 820 170,14 €	184 846 003,93 €		
16951-TIRAGE 2	32 258,34 €	271,22 €	F	Taux fixe à 3.29 %	3,29%	3,38%		N		32 258,34 €		
MIN244143EUR	194 445,24 €	635,43 €	F	Taux fixe à 3.795 %	3,80%	3,92%		N		194 445,24 €		
8374858A-Consolidation	1 333 333,32 €	133 802,14 €	F	Taux fixe à 3.8975 %	3,90%	4,03%	20 364,06 €	N	2 666 666,84 €	4 000 000,16 €		
MIN260320EUR-conso	333 332,96 €	8 631,45 €	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%		N		333 332,96 €		
83748572	2 333 334,08 €	48 806,18 €	F	Taux fixe à 3.824 %	3,82%	3,95%		N		2 333 334,08 €		
MIN260321- consolidation	300 000,00 €	16 143,05 €	F	Taux fixe à 4.72 %	4,72%	4,90%	535,24 €	N	175 000,00 €	475 000,00 €		
BCME-10M	333 333,24 €	178 962,54 €	F	Taux fixe à 3.09 %	3,09%	3,13%	247 628,87 €	N	5 611 112,34 €	5 944 445,58 €		
2019-01	500 000,00 €	118 294,17 €	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%	0,00 €	N	7 625 000,00 €	8 125 000,00 €		
2019-02	500 000,00 €	118 294,17 €	F	Taux fixe à 1.47 %	1,47%	1,50%	0,00 €	N	7 625 000,00 €	8 125 000,00 €		
2020-03	400 000,00 €	102 904,89 €	F	Taux fixe à 1.16 %	1,16%	1,18%	0,00 €	N	8 500 000,00 €	8 900 000,00 €		
2020-04-Consolidation	400 000,00 €	115 030,67 €	F	Taux fixe à 1.24 %	1,24%	1,26%	0,00 €	N	8 900 000,00 €	9 300 000,00 €		
ARKEA_2021-01_20M	800 000,00 €	226 361,00 €	F	Taux fixe à 1.23 %	1,23%	1,25%	0,00 €	N	17 800 000,00 €	18 600 000,00 €		
MON542792	1 046 555,93 €	648 928,59 €	F	Taux fixe à 1.66 %	1,66%	1,67%	0,00 €	N	38 436 631,64 €	39 483 187,57 €		
MON542793	2 000 000,00 €	932 000,00 €	F	Taux fixe à 1.6 %	1,60%	1,61%	0,00 €	N	57 000 000,00 €	59 000 000,00 €		
SAARLB_2022-12	519 240,68 €	328 854,06 €	F	Taux fixe à 1.66 %	1,66%	1,67%	0,00 €	N	19 480 759,32 €	20 000 000,00 €		
C/ 1643 Emprunts en devises												
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	3 335 202,52 €	234 059,24 €					35 142,03 €		4 362 431,80 €	7 697 634,32 €		
Convention du 24/11/2008-T4M	0,00 €	0,00 €	V	(T4M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur T4M(Postfixé)	4,19%	4,33%		N	0,00 €	0,00 €		
Tirage 01-Convention 24/11/2008	666 672,00 €	26 025,44 €	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	4,24%	4,33%	0,00 €	N	444 379,00 €	1 111 051,00 €		
Tirage 02-Convention 24/11/2008	335 195,52 €	14 115,07 €	V	(TAG 1M(Postfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur TAG 1M(Postfixé)	4,24%	4,33%	0,00 €	N	251 398,80 €	586 592,32 €		
conv-2006 Tirage conso fixe	1 666 668,00 €	99 895,89 €	F	Taux fixe à 3.84 %	3,84%	3,97%	1 911,97 €	N	1 666 656,00 €	3 333 324,00 €		
conv-2006 - emp 2011 - 10 ME	666 667,00 €	94 022,84 €	F	Taux fixe à 3.93 %	3,93%	4,06%	33 230,06 €	N	2 000 000,00 €	2 666 667,00 €		
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières												
C/ 1673 Prêts de l'Etat												
C/ 1674 Avances remboursables du FMESPP												
C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé												
C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux												
C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie												
C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières												
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)												
TOTAL	15 761 036,31 €	3 611 418,80 €					303 670,20 €		204 782 601,94 €	220 543 638,25 €		

10: pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

11: pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

12: pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

13: si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

Etats de crédits de trésorerie

Indiquer le détail par contrat

	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Durée du contrat (en mois)	Index disponibles au 31/12/N	Montant max. autorisé au 31/12/N	Encours moyen en N	Montant des intérêts remboursés en N	Encours restant dû au 31/12/N
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 lignes de crédits de trésorerie	LT-SG 25M EUR	07/07/2023	12 mois	Index EUF1M + 0,55%	25 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C/51932 lignes de crédits de trésorerie liée à un emprunt								

1: préciser le(s) index (ex:Eonia, Euribor 1 mois, etc.)

2: encours tirés * nombre des jours de tirage/365

3: y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture (1)

Emprunt couvert				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) 1	Capital restant dû au 31/12/2022	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture) 2	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	Numéro du contrat	Type de couverture 3	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2022	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total)											
Total	0,00 €							0,00 €			

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lors celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3: indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*)

Etat BI9

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture (2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Prime (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4	2	3	4					
Taux fixe (total)											
Taux variable simple (total)											
Taux complexe (total)											
Total				0,00 €				0,00 €			

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture

2: F: fixe; V: variable; C: complexe

3: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat d'emprunt renégocié	Date du refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à date de refinancement (5)		Profil d'amortissement (6)	
							Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié	Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié			Contrat initial	Contrat refinancé (7)	Contrat initial	Contrat refinancé/renégocié
									Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (charte "Gissler")				
Total (7)																		

1: inscrire la durée résiduelle au 31/12/N

2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3: Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

4: Indiquer la formule entière du calcul du taux ; si taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée

5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et refinancé peuvent donc être différents

6: Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable

7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'il y a avenant au contrat).

Etat B19

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- capital	12 462 698,42 €	9 951 838,52 €	8 645 522,28 €	8 006 322,51 €	8 034 248,21 €	157 681 972,00 €	204 782 601,94 €
- intérêts	3 244 348,52 €	2 991 011,30 €	2 812 306,29 €	2 673 808,45 €	2 550 112,92 €	25 970 570,38 €	40 242 157,86 €
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- capital							
- intérêts							
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- capital							
- intérêts							
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- capital							
- intérêts							
TOTAL TOUTES CATEGORIES							
- capital	12 462 698,42 €	9 951 838,52 €	8 645 522,28 €	8 006 322,51 €	8 034 248,21 €	157 681 972,00 €	204 782 601,94 €
- intérêts	3 244 348,52 €	2 991 011,30 €	2 812 306,29 €	2 673 808,45 €	2 550 112,92 €	25 970 570,38 €	40 242 157,86 €

Etat B19
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE :
 NOM DU POSTE COMPTABLE:
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	17					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	204 782 602,00 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

COMPTE FINANCIER 2023

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE			
*Présentation générale du nombre et types de groupements ou d'entités dans lesquels l'EPS est partie prenante et s'il existe des faits marquants durant l'exercice	Participation au GIE ERIC		
* Seuils de signification retenus par l'EPS pour fournir une information en annexe sur une entité ou un groupement			
* faits marquants relatifs aux groupements et entités survenus durant l'exercice			
RESTITUTION PAR ENTITE / GROUPEMENT			
NOM DU GROUPEMENT OU DE L'ENTITE			
Présentation de l'entité / du groupement :			
DENOMINATION	GIE ERIC (Equipement de Recours et d'Innovation en Champagne)		
FORME JURIDIQUE	Groupe d'intérêt économique		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	1, rue du Général KOENING, BP 171, 51056 REIMS Cedex		
NATURE D'ACTIVITE	Exploitation d'un TEPSCAN et d'un robot chirurgical		
GOVERNANCE	4 Administrateurs	4 Administrateurs	2 au CHU et 2 pour l'Institut Jean Godinot
Principaux items de l'entité avec l'EPS (présentation synthétique) :			
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
TRADUCTION EN POURCENTAGE DE DETENTION (le cas échéant)	600 €	600 €	
NATURE DU CONTRÔLE / DE L'INFLUENCE NOTABLE (1)	50%	50%	
MODALITES DE PARTICIPATION DES MEMBRES / ACTIONNAIRES (2)	Quote-part de capital	Quote-part de capital	
MODALITES DE REPARTITION ENTRE MEMBRES / ACTIONNAIRES (3)	Contribution financière annuelle	Contribution financière annuelle	
MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT (4)	Répartition du résultat		Les résultats sont répartis entre les membres en fonction du nombre de parts
Existence et modalités (5) d'exercice de la solidarité financière entre l'EPS et le groupement/entité	Financements externes et contribution des membres		
AUTRES INFORMATIONS	Les membres du Groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leur patrimoine propre		
Informations financières significatives par entité /groupement :			
MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	Exercice N	Exercice N-1	Commentaires
MONTANT DE LA PARTICIPATION DETENUE PAR L'EPS	208 793,00	277 364,00	
Taux de détention	600 €	600 €	
CONTRIBUTION ANNUELLE VERSEE PAR L'EPS	50%	50%	
PRESTATIONS FACTUREES A L'EPS	-	-	
PRESTATIONS FACTUREES PAR L'EPS	615 333,43	587 525,00	
Emprunts :			
MONTANT DE L'ENCOURS DES EMPRUNTS REALISES PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT	7 232 328,00	8 620 841,00	
Montant des nouveaux emprunts	-	7 605 980,00	
Montant du remboursement	1 388 513,00	368 095,00	
Exposition de l'EPS du fait de la solidarité financière potentielle			
Immobilisation :			
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES (net)	1 152 490,00	1 361 497,00	
INVESTISSEMENT MIS A DISPOSITION / MODALITES D'EVALUATION (valeur nette comptable / coût réel)	1 152 490,00	1 361 497,00	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENE PAR L'ENTITE/LE GROUPEMENT AUPRES DE L'EPS			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre	615 333,43	587 525,00	
TRANSACTION SIGNIFICATIVE MENE PAR L'EPS AUPRES DE L'ENTITE/LE GROUPEMENT			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Autre			
Produits			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	1 487 901,00	1 247 908,00	
Résultat :			
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DE L'ENTITE/DU GROUPEMENT	0	0	
LA PART DU RESULTAT ASSUMÉE PAR L'EPS			
Éléments hors bilans :			
ENGAGEMENTS PRIS par l'entité/le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts accordées			
Redevances restant à couvrir crédit-bail mobilier			
Redevances restant à couvrir crédit-bail immobilier			
Subventions à verser par annuités			
Autre			
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité/le groupement			
Cession			
Liquidation			
Mise à disposition			
Garanties d'emprunts reçues			
Redevances restant à recevoir crédit-bail mobilier			
Redevances restant à recevoir crédit-bail immobilier			
Subventions à recevoir par annuités			
Autre			
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)			
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS			

Rétablissement doit être détenir, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

Si les états financiers de l'entité/du groupement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrête ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexe)

(1) Sont mentionnés à cette ligne : la détention de titres, détention d'une quote-part de capital, autre nature à préciser dans les cas où ce contrôle/ cette influence notable ne s'exprime pas par la détention de titres ou d'une quote-part de capital

(2) Sont mentionnés à cette ligne : la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ du groupement...

(3) Sont mentionnés à cette ligne : les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation,

(4) Sont mentionnés à cette ligne : les financements externes et/ ou contribution des membres...

(5) Sont mentionnés à cette ligne : si la solidarité intervient en cours de vie du groupement, au moment de sa liquidation, en cas du retrait de l'EPS...

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMpte FINANCIER 2023

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciation s nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures						
C/32	Autres approvisionnements	9 173 782,02 €	10 129 112,33 €				
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	4 434 200,26 €	5 130 931,34 €				
C/33	En-cours de production de biens						
C/35	Stocks de produits						
C/37	Stocks de marchandises						
C/38	Autres stocks						
TOTAL		9 173 782,02 €	10 129 112,33 €				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023**DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
TOTAL							

Le CHU de Reims ne dispose pas de valeurs mobilières de placement

3.3 Note relative au compte de résultat

Eléments significatifs explicitant les comptes

Cette annexe ne se substitue pas au rapport financier et n'apporte de précisions que sur les éléments ayant eu un impact important sur les comptes. Cet état est présenté tous budgets confondus.

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires :

Le résultat d'exploitation qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);

Le résultat financier qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);

Le résultat courant qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier ;

Le résultat exceptionnel qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

1) Résultat d'exploitation Courant

Le résultat d'exploitation est en excédent de 1,9 M€ (-3,9 M€ par rapport à 2023), cela s'explique par une hausse des charges d'exploitation de 50 M€, plus importante que l'augmentation des recettes d'exploitation de 46 M€.

Sur les produits d'exploitation, une hausse est constatée sur les produits de l'activité hospitalière en augmentation de 37,5 M€. Les produits de l'activité des séjours augmentent de 20,5 M€ (+8%) par rapport à 2022 et les dotations MIGAC/DAF et forfaits augmentent de 6,2 M€.

La production vendue d'un montant de 28,1 M€ augmente de 3,9 M€ par rapport à 2022 du fait de l'augmentation des mises à disposition de personnel.

Les subventions d'exploitation sont stables (diminution de 0.3M€)

Les autres produits de gestion courante augmentent de 2 M€.

Les ventes de marchandises diminuent de 1 M€ en lien avec les rétrocessions de médicaments

Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions sont en augmentation de 3,8 M€ principalement sur les provisions pour créances irrécouvrables et les provisions pour CET.

Concernant les charges d'exploitation, Les dépenses de personnel (charges fiscales assises sur rémunération comprises) augmentent, tous budgets confondus de 27,8 M€.

Les mesures Ségur génèrent un impact supplémentaire sur la masse salariale de + 2,4 M€ par rapport à 2022 ;
La revalorisation du point d'indice génère une dépense complémentaire à hauteur 6,3 M€ ;
L'ensemble des mesures d'attractivité représente 10,7 M€ ;
L'augmentation des effectifs soignants génère un surcoût de 2,4 M€.

Une hausse importante de 8,7 M€ est également constatée sur les achats d'autres approvisionnement ainsi que 9,2 M€ sur les achats non stockés de matières et fournitures (dont 6,4 M€ d'augmentation du poste énergie).

Les provisions pour dépréciation des créances augmentent de 1 M€ et la provision pour risques et charges de 0,9 M€.

Les dotations aux amortissements se stabilisent (-0,3 M€)

2) Résultat financier

Le résultat financier est en déficit de 3,7 M€ en lien avec les charges financières.

3) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel en déficit de 11 M€.

Les produits exceptionnels d'un montant de 7,1 M€ ne couvrent pas les charges exceptionnelles (hors dotations provisions réglementées) d'un montant de 9,3 M€.

Le montant de la provision règlementée est en augmentation de 0,5 M€ en net par rapport à 2022.

4) Opérations réciproques entre comptes de résultat :

Le compte 7087 « Remboursement de frais par les CRPA » du compte de résultat principal enregistre les remboursements de frais par les comptes de résultats annexes. Dans la comptabilité annexe, le compte de classe 6 approprié ou le compte 6286 « Participation aux charges communes » est débité par le crédit du compte de liaison. Le montant du compte 7087 du CRPP s'élève à 9,5 M€ en 2023.

Ces opérations ne sont pas neutralisées dans le compte de résultat

Le résultat net, tout budget confondu s'établit à -12,6M€.

COMPTE FINANCIER 2023

ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR
L'ETABLISSEMENT

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

Rubriques	Montant Exercice 2023
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	903 701,67
dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	621 868,14
dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	281 833,53
dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	1 674 840,09
C/ 657 Subventions	22 100,00
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	22 100,00
Dont 6578: Autres subventions	0,00
TOTAL	2 600 641,76

COMPTE FINANCIER 2023

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE 2022
7311 Produits de l'hospitalisation	501 283 980,68	467 643 506,79
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	34 964 504,86	31 901 301,94
7313 Participations au titre des détenus	142 247,95	116 222,16
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	536 390 733,49	499 661 030,89
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	12 707 309,79	14 816 921,47
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	2 651 607,85	2 328 112,43
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	5 505 776,11	5 680 434,52
7327 Forfait journalier	7 348 015,00	7 195 415,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	28 212 708,75	30 020 883,42
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	5 952 606,10	5 712 369,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	2 894 465,59	2 650 945,06
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	573 450 513,93	538 045 228,37
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	21 473 634,72	22 210 294,99
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	222 503,47	947 046,78
TOTAL	595 146 652,12	561 202 570,14

COMPTE FINANCIER 2023

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

00300 - BUDGET GENERAL - CHU DE REIMS

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Annexe G

	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE 2022
7311 Produits de l'hospitalisation	0,00	0,00
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	0,00
7313 Participations au titre des détenus	0,00	0,00
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7327 Forfait journalier	0,00	0,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,00	0,00
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	0,00	0,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	60 000,00	60 000,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	60 000,00	60 000,00

3.4 Autres informations

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER

ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME**

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total										

Néant

Etat A12
N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires relatifs à la mission de commissariat aux comptes de la société KPMG au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élèvent à :

- Certification des comptes : 154 254 € TTC

Etat A13
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 051212
 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS ETABLISSEMENT HOSPITALIER
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS GLOBAUX CRPP et CRPA

	ETP moyens rémunérés 2023	
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	265,02
	Praticiens enseignants et hospitaliers universitaires	54,88
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	20,56
	Praticiens contractuels et nouveaux praticiens contractuels en CDI	0,14
	Sous-total Permanents	340,60
	Praticiens contractuels et nouveau praticiens contractuels en CDD	86,66
	Praticiens associés	11,23
	Assistants et assistants associés	34,61
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	30,94
	Autres praticiens à recrutement contractuel	0,00
	Attachés et attachés associés en CDD	0,00
	Sous-total – Non permanents	163,44
	Internes	573,82
	Etudiants	1 013,54
	Docteurs juniors	113,83
	Sous-total Internes et étudiants	1 701,19
	Total Personnel médical	2 205,23
Personnel non médical- Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	584,51
	Personnels des services de soins	3 419,65
	Personnels éducatifs et sociaux	53,50
	Personnels médico-techniques	331,23
	Personnels techniques et ouvriers	494,11
	Sous-total	4 883,01
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels administratifs	50,72
	Personnels des services de soins	267,75
	Personnels éducatifs et sociaux	4,78
	Personnels médico-techniques	13,43
	Personnels techniques et ouvriers	101,75
	Sous-total	438,43
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	CDD	464,27
	Contrats soumis à disposition particulière	0,17
	Apprentis	8,80
	Sous-total	473,24
	Total Personnel non médical	5 794,68
TOTAL Personnel médical + Personnel non médical		7 999,91

Totaux

	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023
Personnel médical	2 205,23
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	4 883,01
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	438,43
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	473,24
Total	7 999,91

Éléments significatifs Post - clôture

Décalage de la mise en service du bâtiment NH1 à mars 2024 annoncé au directoire du 15 mars 2024

La date de réception du bâtiment est reportée de mai à septembre 2024, compte tenu des contraintes sur les ressources dans le contexte plus général des aménagements liés aux Jeux Olympiques à Paris.

EPRD 2024

L'EPRD a été transmis à l'ARS en date du 28 décembre 2023.

Information sur les aspects environnementaux

En 1999 l'Organisation mondiale de la santé (OMS) déclarait lors de la Conférence ministérielle Santé et environnement que «l'environnement est la clé d'une meilleure santé».

Pour répondre à cet enjeu, les ministres de la Transition écologique, et des Solidarités et de la Santé ont mis en place un plan national santé environnement (PNSE).

La quatrième version du PNSE actuellement en vigueur (2021-2025) permet de mieux comprendre les risques auxquels chacun s'expose afin de mieux se protéger et protéger son environnement.

Elle propose des mesures et actions au niveau national notamment sur la qualité de l'air extérieur, l'usage des produits phytosanitaires, les perturbateurs endocriniens, la préservation de la biodiversité, etc.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SOINS (Shift Project – mai 2023)

L'activité de soins est une source de nuisances DE L'ACTIVITÉ bien spécifiques.

L'impact environnemental, y étant associé, est étroitement lié à plusieurs facteurs nécessaires à la prise en charge des patients et à la qualité des soins notamment :

- Le maintien permanent d'un environnement de travail spécifique aux conditions hospitalières (maintien des températures, hygiène des locaux pour limiter les risques d'infection),
- Le fonctionnement de toutes les installations techniques consommatrices en énergie,
- Le fret lié à l'achat de matériel et de médicament,
- La production de déchets.

➤ L'engagement de la Direction

Le CHU de Reims assume une ambition globale en matière de responsabilité sociétale et environnementale, avec un objectif d'exemplarité en matière de développement durable et de transition écoresponsable. Cette ambition, intégrée au projet d'établissement 2021-2025, dans l'axe 4 « Affirmer la responsabilité sociétale du CHU », et s'engage, dans son chapitre III, à « intégrer le développement durable dans nos pratiques » en :

- Mettant en œuvre les moyens organisationnels, financiers, humains, et les actions nécessaires pour améliorer de façon continue les performances environnementales, via le suivi d'indicateurs et la revue annuelle de ces indicateurs (déchets, énergie, Qualité de l'air intérieur...),
- Prévenant, limitant et réduisant la pollution générée par ses activités de soins et d'hébergement,
- Réduisant son impact environnemental dans un objectif de préservation et de protection de l'environnement et de la biodiversité,
- Prenant en compte les attentes et exigences de ses parties prenantes sur les thématiques environnementales : le CHU de Reims a signé en 2023 un accord-cadre avec le Comité Local de Santé afin de développer une approche globale de la santé à travers toutes ses dimensions,
- Communiquant à toutes les strates les informations relatives à la transition écologique et énergétique :

250 soignants, agents technique et administratif ont participé au séminaire d'établissement « transition écologique » en octobre 2023 :

- Baptiste Verneuil et Caroline Besson, membres du Shift Project, sont intervenus sur l'impact carbone du système de soin, et du changement climatique,
- Les ateliers de co-construction ont proposé une méthode et une appropriation de la démarche transition écologique auprès de 10 thématiques : mobilités, gestion des déchets, achats durables, alimentation, recyclage, conduite du changement DD, sobriété numérique et énergétique.

➤ **Une organisation interne dédiée à la transition écologique**

L'ambition «Devenir exemplaire en matière d'empreinte environnementale» est de construire une démarche performante et pérenne depuis l'intérieur du CHU jusqu'à l'extérieur, pour in fine toucher son écosystème territorial, ses clients, patients et résidents.

Pour mener à bien tous les projets, le CHU a installé une commission DD-RSE ouvert à tous les représentants des parties prenantes : professionnels, patients, usagers et partenaires. Au niveau global, la politique transition écologique et énergétique est coordonnée par un chargé de mission dédié qui travaille avec les référents RSE des établissements et des directions métiers transversales.

Parce que favoriser l'évolution vers un **hôpital plus responsable** est l'affaire de tous, un **incubateur écologique** initié en 2023

auprès des 9 000 agents a permis de financer et soutenir une vingtaine d'initiatives locales.

➤ **Plan de sobriété énergétique**

Engagé de longue date dans la transition écologique et confronté à la contrainte du surenchérissement des coûts et des risques de rupture d'approvisionnement, le CHU a dévoilé en 2023 **un ambitieux plan d'actions visant à accélérer la diminution de ses consommations d'énergies de 10%**

Ce plan de sobriété énergétique s'articule autour de **quatre leviers stratégiques** :

- Promouvoir et accompagner les bons usages et les pratiques économes au quotidien.
- Accélérer et renforcer le déploiement des outils de régulation et revisiter les référentiels pour viser « le juste besoin » des consommations énergétiques, tout en répondant à une exigence de sécurité continue pour la prise en charge des patients.
- Diversifier les sources d'approvisionnement en énergie et mieux prendre en compte les consommations lors des choix des équipements et des prestataires.
- Investir pleinement dans des locaux et un environnement de travail à faible impact énergétique.

Pour conforter la conduite de son plan de sobriété énergétique et renforcer ses capacités de transformation environnementale de son fonctionnement et de ses infrastructures, le CHU a

engagé deux démarches transversales complémentaires, visant à :

- actualiser en 2023 le bilan carbone de l'institution, en intégrant l'évaluation des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à ses activités et notamment ses achats (scope 3) : la mesure globale, par site et par fonction, permettra de définir des cibles de réduction d'émissions à atteindre, qui nourriront les plans Décarbon'Action
- remodeler la politique patrimoniale pour lui donner sa pleine orientation écologique : nouveaux référentiels de maîtrise d'œuvre, de construction et d'exploitation des bâtiments et leur environnement.

À travers ces actions volontaristes, le CHU a procédé au remplacement à grande échelle d'ampoules par des Leds (80 % des ampoules extérieures, 30% des ampoules intérieures), la consommation d'énergie moyenne par m² a déjà diminué de 21 % entre 2012 et 2023. Sur la même période, la consommation d'eau a, pour sa part, été réduite de 18%.

Le schéma directeur immobilier en cours de concrétisation avec les différentes phases du Nouvel Hopital de Reims dessine l'avenir et les évolutions patrimoniales pour les 10 prochaines années. Il prend en compte l'intégration des projets dans leur environnement, les enjeux de consommation énergétique des bâtiments, la biodiversité et les conditions de travail des équipes qui les occuperont.

➤ **Une maternité Très Haute Qualité Environnementale Labellisée Or**

Engagés depuis plusieurs années pour **limiter l'impact de ses activités sur l'environnement**, le CHU soutient et encourage les

différentes initiatives internes qui concourent à cet objectif. Ainsi, la maternité a souhaité s'engager vers une labellisation THQE : elle a mis en place de nouvelles pratiques dans les domaines environnemental, et sociétal, parmi lesquelles :

- l'achat de produits responsables,
- la diminution du nombre de commandes
- l'optimisation des consommables (par exemple les gaz anesthésiques)
- la mise en place et le respect des bacs de tri des déchets correspondant à l'activité de la maternité et aux matériaux utilisés (métaux décontaminés, câbles, etc.)
- La mise en place du bionettoyage

L'objectif, à terme, est de développer une démarche écoresponsable dans tous les blocs opératoires du CHU.

➤ **Achats responsables**

Le service « Achats » du CHU a fait le choix de s'engager dans une relation fournisseurs responsables en signant la charte RFAR (Relation Fournisseurs Achats Responsables) en avril 2023.

Elle s'applique dans différents domaines :

- l'Engagement de la Direction
(L'alignement dit-fait, la gestion des risques, la prévention de la corruption)



- la Qualité de la relation fournisseurs

(l'écoute et la prise en compte des retours d'expérience des fournisseurs)

- le Respect des intérêts fournisseurs

(l'équité financière, promotion relation durable, l'équité de traitement)

- l'intégration de la RSE dans le processus achats

(sourcing responsable, la promotion des spécificités RSE dans les cahiers des charges des fournisseurs)

- l'intégration du Développement Durable dans le processus achats

(coût en cycle de vie, contribution au développement du territoire, aide à la consolidation des filières)

L'unité centrale de production alimentaire prépare chaque jour, à Reims, plus de 9 000 repas pour les patients et résidents (sanitaires et médico-sociaux), et les professionnels du CHU de Reims, l'Institut Godinot, et le Centre Hospitalier d'Épernay.

L'approvisionnement local et les circuits courts sont privilégiés lorsque cela est possible (pain, pommes, pâtes,)

La réduction du gaspillage alimentaire fait l'objet de trois actions spécifiques menées par les équipes de restauration :

- l'adéquation entre le nombre de plateaux préparés et l'effectif réel des patients,
- la sensibilisation au gaspillage alimentaire en production comme en consommation,
- le don des repas non distribués à des associations locales et la Banque Alimentaire de la Marne (350 kg de nourriture sont en moyenne distribués par semaine)

➤ **Mobilités durables**

Pour les professionnels, le CHU encourage l'**utilisation des transports en commun** pour les déplacements domicile/travail ou professionnels mais incite également à recourir aux **modes doux** et au **covoiturage** via la plateforme Karos par le biais d'une incitation financière. L'optimisation des flux logistiques et inter-sites est complètement intégrée à nos processus de travail. Parallèlement, il y a eu le renouvellement de la flotte automobile, ce sont **26 véhicules électriques** qui ont rejoint en 2023 le parc du CHU.

➤ **Chasse au gaspillage, réduction et valorisation des déchets**

- **Lutte contre le gaspillage en énergie et fluides** : cette thématique reste une priorité dans une institution disposant de 300 000 m² de bâti à chauffer ou à climatiser. La maintenance régulière des sites permet de traquer les fuites, poser des lampes à faible consommation type LED, des robinets à poussoir, des minuteurs...
- À travers ces actions volontaristes, le CHU a procédé au remplacement à grande échelle d'ampoules par des Leds (80 % des ampoules extérieures, 30% des ampoules intérieures), la consommation d'énergie moyenne par mètre-carré a déjà diminué de 21 % entre 2012 et 2023. Sur la même période, la consommation d'eau a, pour sa part, été réduite de 18%.

- **Tendre vers le zéro papier** : en poursuivant la numérisation du parcours patient, le CHU a réduit la consommation de papier et le nombre d'imprimantes. Les actions internes de dématérialisation sont menées régulièrement.
- **Gestion des déchets** : le CHU produit 3 600 tonnes de déchets par an, dont 70 % de déchets ménagers et assimilés qui sont valorisés dans l'incinérateurs rémois afin d'alimenter le réseau de chauffage urbain. A ce jour, **20 filières de déchets sont opérationnelles** au sein du CHU. Avec le concours de 5 éco-organismes, la part des déchets recyclés (cartons, bois, papier...) est actuellement de 12 %.

3 Indicateurs environnementaux

20 filières de valorisation de tri des déchets

- 15% de volume de déchets 2022/2023

- 3,7% de consommation d'eau 2022/2023

2 Indicateurs énergétiques

- 1% de consommation d'énergie 2022/2023

8 067 km évités covoiturage Karos

1 Indicateur sociétal

Charte RFAR : 54 % réalisé en 2023